

temps de ruine et d'ardente colère ; maintenant donc, ô mes fils, déployez votre zèle pour la loi et donnez vos vies pour l'alliance de vos pères. Souvenez-vous des œuvres que vos pères ont accomplies de leur temps et vous recevrez un nom et une gloire immortelle (1). »

* * *

Mais pour que Notre exhortation obtienne un heureux résultat, il faut que vous considériez attentivement les moyens dont vous pouvez disposer pour votre entreprise. Nous n'irons pas les chercher ailleurs que dans les obligations auxquelles chacun de vous est astreint. Le premier de ces devoirs est que cette religion catholique, professée, grâce à Dieu, par les Polonais depuis les plus lointaines générations, soit toujours estimée chez vous comme elle le mérite et placée avant toute autre préoccupation. — Et cela exige naturellement qu'ils ne la professent non seulement par la parole et le langage, mais qu'ils en réalisent l'accomplissement véritable par les œuvres. Or c'est un des commandements de cette très sainte religion du Christ que nous ne nous laissions jamais entraîner au désordre des sentiments mais que nous les soumettions à l'empire vigoureux d'une saine raison. C'est pourquoi il est défendu à tous les catholiques quels qu'ils soient de faire partie de ces factions ennemies de la loi divine. Ils n'en sont pas pour autant excusés s'ils agissent dans un but d'utilité humaine. Car la doctrine catholique est là de nouveau pour nous avertir qu'il faut préférer la conquête des biens éternels à celle de tous les avantages passagers du temps, selon la parole du Seigneur : « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme (2) ? »

De ce principe sort la conséquence suivante : au milieu des transformations et des bouleversements auxquels l'empire russe est actuellement en proie, et en même temps la partie de la Pologne soumise à la Russie, c'est le devoir des catholiques de se maintenir dans la paix et dans l'ordre. Tous aimeront, à ce propos, à se rappeler les instructions que Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, vous adressait le 19 mars 1894 :

(1) I MACH., II, 49 sq.

(2) MATH., XVI, 26.